



Vesoul, le 22 juillet 2011

Unité Territoriale de la Haute-Saône
DIRECCTE de Franche-Comté

à Monsieur le Ministre
de la Fonction Publique

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de développer nos revendications lors de cette rencontre à laquelle vous avez bien voulu nous convier.

Nous tenons à rappeler l'évènement récent et tragique de la mort d'un collègue syndicaliste, signe révélateur de l'absence de prise en compte des revendications portées par les représentants syndicaux.

Cette disparition renforce l'incompréhension des agents face aux mesures de la RGPP infligée à marche forcée, au départ des collègues non remplacés, aux méthodes managériales imposées.

Cette situation conduit à un état de tension, de stress fort critique dans les services, à la fois pour les agents et pour le service public rendu aux usagers, que nous vous demandons de prendre en compte. Nous vous demandons également de prendre des mesures pour que cesse cette exacerbation inutile des relations sociales qui aboutit à des drames tels que des grandes entreprises comme RENAULT, FRANCE TELECOM ont déjà connu.

Les agents de la fonction publique subissent de plein fouet les effets de la crise, le blocage de leur grille salariale pour une durée de trois ans, entraîne une perte de pouvoir d'achat non négligeable.

Les agents du Ministère du Travail sont porteurs du vecteur des relations collectives du travail dans les entreprises, ce dialogue social est incontournable également dans la fonction publique.

Nous reprenons pour mémoire les revendications des organisations syndicales FO, SNUTEFE-FSU, UNSA qui ont été transmises par courrier daté du 30 mai 2011 à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé :

- pas d'entrée du corps des Contrôleurs du Travail dans le Nouvel Espace Statutaire
- Reconnaissance de leur technicité pour le maintien du statut particulier du corps des Contrôleurs du Travail et de leur spécificité.
- Passage sur grille de « A type » pour tous les Contrôleurs du Travail.

Nous sommes également confrontés à une décision de déménagement des services de l'Unité Territoriale de la Haute-Saône située dans la Cité Administrative, Place du 11ième Chasseur, à proximité de la Mairie de Vesoul, dans les locaux de l'Inspection Académique Place Beauchamp. Ce déménagement décidé à la hâte sur une étude de faisabilité datant du début 2010, non visée par une personne compétente telle qu'un architecte.

Le projet initial repris maintes fois au niveau des plans et du financement, aboutirait à l'installation de ce service au public du Ministère du Travail en juin 2012, d'une manière sérieusement dégradée.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre engagement et de notre considération attentive.

Les adhérents du syndicat Force Ouvrière de l'Unité Territoriale de Haute-Saône de la DIRECCTE de Franche-Comté.